

Le ministère de la santé a publié 2 avis concernant la balnéothérapie en SSR que l'on peut appliquer par analogie aux balnéothérapies en kinésithérapie libérale.

Fermer les balnéothérapies non chlorées et limiter l'accès aux balnéothérapies chlorées, en menant une analyse bénéfices/risques pour les patients concernés.

Lors du déconfinement, maintien des recommandations publiées le 24 mars, relatives à l'ouverture des balnéothérapies.

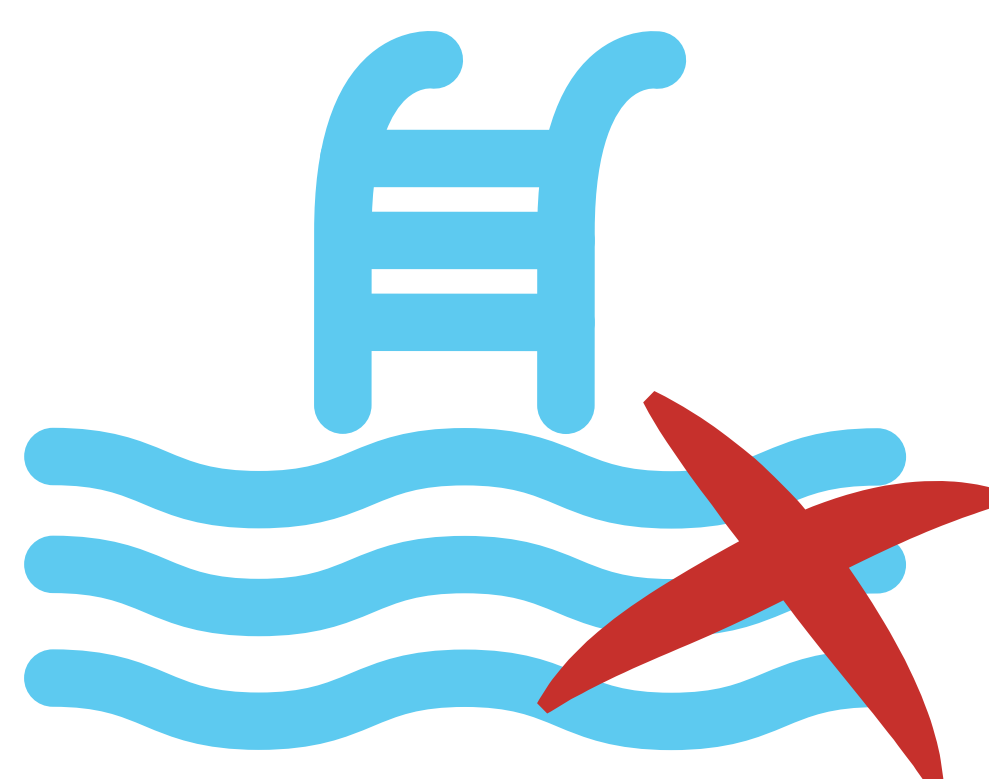
Il s'agit donc pour les kinésithérapeutes disposant d'un équipement de balnéothérapie de s'assurer :



Que les mesures de désinfection de l'eau soient correctement appliquées : eau filtrée, désinfectée et désinfectante, avec un système de chloration dont la maintenance est effectuée selon les recommandations du fabricant et contrôle de la chloration selon la réglementation



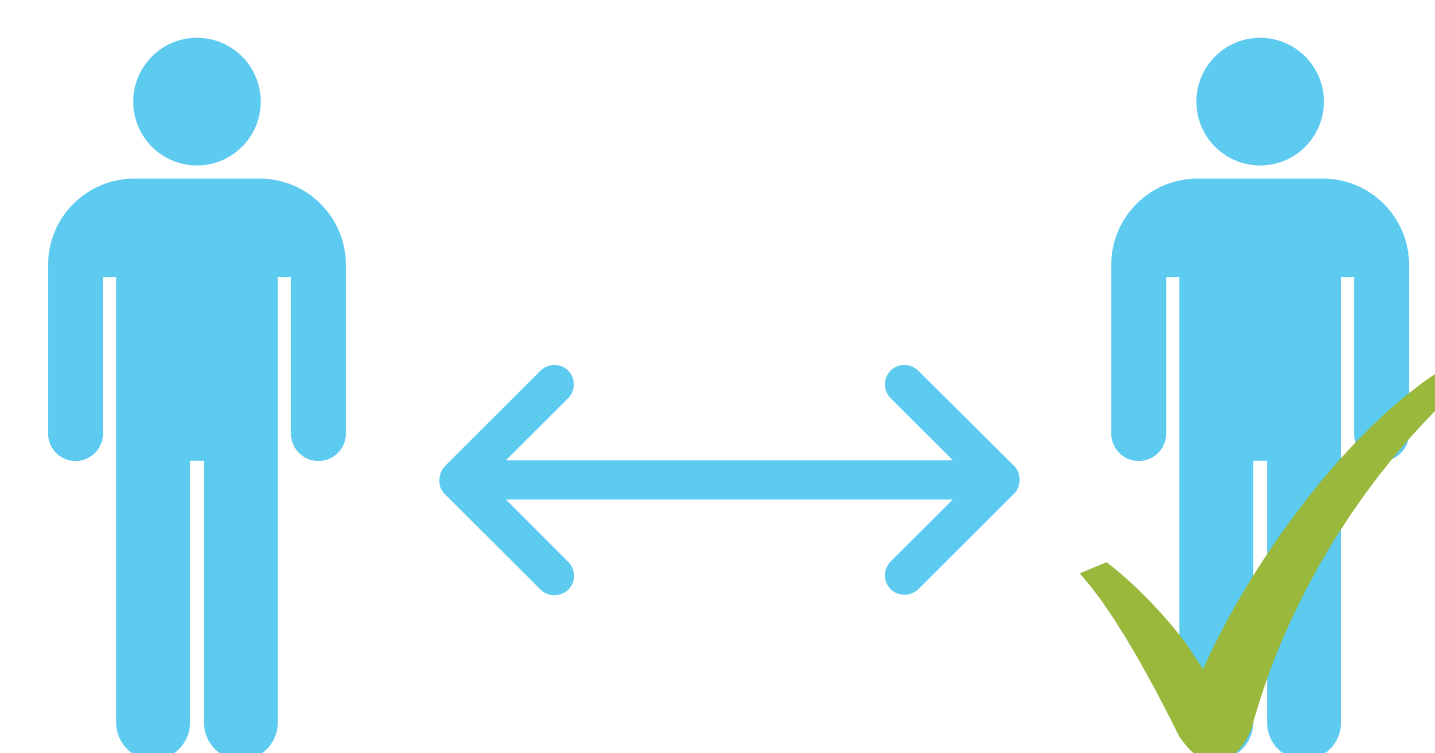
Du nettoyage/désinfection des locaux hors bassins, en insistant plus régulièrement sur les zones fréquemment touchées par les mains



De limiter/éviter l'accès aux équipements aux personnes présentant des troubles respiratoires ou digestifs



Que les patients respectent les mesures d'hygiène habituelles « bonnet, douches, pédiluves, absence de troubles digestifs »



Du respect des mesures barrières dont distanciation physique si possible et hygiène des mains